

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 mai 2010 de M. Pierre Rumo, intitulée: «Qu'en est-il des travaux de transformation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En date du 10 octobre 2007, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la pétition P-179 intitulée «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais».

Dans la réponse du Conseil administratif du 4 juin 2008, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative, a mentionné les éléments suivants:

«L'affectation de la salle d'attente du kiosque du rond-point de Plainpalais fait l'objet d'une réflexion au sein de la Ville depuis plusieurs années.

»L'option de créer une buvette en ce lieu de 16 m<sup>2</sup> a été retenue et une étude a été menée sur les possibilités de transformation. Un projet de rénovation, accompagné d'un cahier des charges destiné au futur exploitant, a été élaboré.

(...)

»Pour conclure, le Conseil administratif espère que, dans la mesure où le Conseil municipal adhère au projet, les délibérations seront menées dans les meilleurs délais afin de permettre une réalisation des travaux avec une ouverture de l'exploitation au printemps 2009.»

Le 13 septembre 2006, M. Roman Juon avait posé la question écrite QE-236 intitulée «Arrêts de tramways du rond-point de Plainpalais».

Dans sa réponse du 10 février 2010, M. Rémy Pagani, maire, rappelle que: «Restent en suspens les travaux de transformation de l'espace attente qui devraient être réalisés au printemps 2010.»

Nous sommes au mois de mai 2010 et l'espace attente est toujours dans le même état crapoteux. Les travaux de transformation de cet espace vont-ils bientôt commencer?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite à l'abandon par le Conseil administratif, en janvier 2009, de l'hypothèse de transformation de l'espace d'attente en buvette, pour des raisons de disproportion entre les coûts et les potentiels d'exploitation, la Direction du département

des finances et du logement s'est prononcée, en octobre de la même année, en faveur de la mise à disposition de cet espace à une association engagée dans la promotion de l'art urbain, en l'occurrence l'Association Espace temporaire.

En février 2010, le directeur du département des finances et du logement valide le projet présenté par le Service des bâtiments.

Les travaux de réfection des lieux ont été conduits par ce dernier et ont principalement consisté au remplacement des vitrages en plexiglas, à la création d'une nouvelle porte et au démontage des anciens bancs.

L'espace a été mis à la disposition des occupants par la Gérance immobilière municipale. Il servira principalement de vitrine d'exposition.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:

*Rémy Pagani*

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010.